



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 38611

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur une initiative actuellement formulée dans le cadre du plan de sauvetage de la sécurité sociale, à savoir le droit de prescription des pharmaciens dans le cadre des pathologies bénignes. Depuis longtemps les pharmaciens sont confrontés aux maladies bénignes et ne manquent pas, au moindre doute, de diriger le client chez le praticien généraliste, voire spécialiste. Un droit de prescription pour les médicaments remboursés par les caisses d'assurance maladie semblerait alors une juste reconnaissance de cette compétence et constituerait une source d'économie considérable pour notre système de santé. Il lui demande quelles sont ses intentions sur ce point précis.

Texte de la réponse

Donner le droit aux pharmaciens de prescrire des médicaments remboursés par les organismes d'assurance maladie n'est pas envisagé dans le cadre actuel de la réforme de l'assurance maladie. Le ministre de la santé et de la protection sociale est néanmoins intéressé par cette proposition. Cependant, le manque d'étude sur le sujet ne permet pas dans l'immédiat de s'orienter vers une telle mutation de notre système de prescription de médicaments. Les conséquences de l'attribution d'un droit de prescription aux pharmaciens n'ont pas encore été suffisamment étudiées, tant en terme de santé publique qu'en terme économique. Les expérimentations mises en place à l'étranger, notamment en Angleterre, seront suivies avec attention. Toutes études que les syndicats pharmaceutiques pourraient fournir pour éclairer ce débat seront les bienvenues.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38611

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3268

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6913